

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 41
Votes exprimés : 40
POUR : 38
CONTRE : 2
Abstentions : 1
Date de la convocation :
12 septembre 2023
Date d'affichage :
12 septembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (pouvoir à Claudine MANIGAULT) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE, absent excusé (pouvoir à Jean-Michel SABAN) - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Hervé PASCAULT - Evelyne CALLEJA – Marcel GEORGES – Catherine VERNEAU – Pierre NOIROT -
Absents : Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

**TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU**

Vu la loi 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,
Vu la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale
Considérant que par délibérations n°2023-090 et 2023-091 du 18 septembre 2023, le Conseil Communautaire a confié une mission d'accompagnement dans le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à l'Agence Technique Départementale de l'Yonne,

Le Président explique que l'assistance de l'ATD 89 ainsi que les études de préfiguration des services sont finançables à 50% par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 38 voix POUR, 2 voix CONTRE (Jean-Michel SABAN, Frédéric CARRE) et 1 abstention (Michel CODRAN) :

AUTORISE le Président à solliciter l'Agence de l'Eau pour l'attribution d'une subvention pour les missions de l'ATD89.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 22/09/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E-legalite.com